

Commune d'ESPERAZA



**Propriétaires ou locataires,
vous êtes arrivés depuis peu dans
notre commune.**

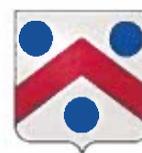
**Nous sommes heureux de vous accueillir
et de vous compter parmi nous.**

Livret d'accueil du nouveau ESPERAZANAIS

- Mot du Maire
- Historique de la commune
- L'équipe municipale
 - Service administratif
 - Police Municipale
- Enfance et vie scolaire
- La Médiathèque
- Les permanences
- CCAS
- Vie associative
- Prévention-Sécurité
- Propreté et déchets
- Citoyenneté
- Démarches administratives

Annexes

- Bulletins d'inscriptions
- Système télé alerte
- Plan canicule/grand froid
- Liste des associations
- Liste des artisans/commerçants/Entreprises





Région : Occitanie
Département : Aude
Arrondissement : LIMOUX
5ème circonscription
Canton : Quillan
Code Postal : 11260
Communauté de Communes : Pyrénées
Audoises
Population : 1 960 habitants
Densité : 186 hab./km2
Gentilé : Espérazanais, Espérazanaise
Altitude : mini 229 m-Max 480 m
Superficie : 10,52 Km2

Le mot du Maire

Vous avez choisi de venir à ESPERAZA et je vous en félicite.

Vous êtes de plus en plus nombreux à vous installer à ESPERAZA chaque année, ce qui témoigne de l'attractivité de notre commune en préservant une qualité de vie que nous envient les grandes villes.

Pour vous permettre de profiter pleinement de ses atouts et vous associer à sa dynamique, l'équipe municipale a souhaité vous offrir les informations dont vous avez besoin.

Ce livret vous accompagnera, nous l'espérons dans votre vie quotidienne.

Il n'apportera pas tous les éléments de réponse, mais vous pouvez être assurés que nous nous tenons à votre disposition pour faciliter votre intégration. N'hésitez pas à nous solliciter mail : accueil@mairie-esperaza.fr

Un peu d'Histoire...

C'est à l'époque où le christianisme et l'Eglise, appuyée par Charlemagne règne sur une partie de l'Europe Occidentale, que de nombreuses abbayes virent le jour dans la vallée de l'Aude : SAINT HILAIRE, SAINT MARTIN LYS et surtout ALET qui sur l'emplacement d'un prieuré créa « *Eclesia Santae Mariae de Asparazanus* »

Construit autour de ce prieuré et s'étendant jusqu'au lieu dit Garenaud, ESPERAZA existe depuis les Wisigoths, mais surtout les Carolingiens.

Mais c'est dans un passé beaucoup plus récent qu'ESPERAZA fit parler d'elle.

En effet dès 1815, quelques soldats de Napoléon originaires de Bugarach reviennent au pays et ayant vu en Silésie la fabrication du chapeau de feutre, s'installent en proximité de l'Aude, car il fallait de l'eau pour cette fabrication.

Ainsi, c'est à partir de 1830 et surtout en 1878, lors de l'arrivée du chemin de fer, que l'industrie chapelière connaîtra un essor important, sur ESPERAZA.

En 1929, avec 3000 ouvriers et 14 usines, ESPERAZA atteint le deuxième rang mondial de production de chapeaux de feutre après MONZA en Italie, avec une production annuelle de 1 400 000 chapeaux.

Hélas, un facteur méconnu jusqu'alors, la MODE, va entraîner la Chapellerie vers un déclin soudain : Le chapeau se porte de moins en moins ou pas du tout.

Sans solution de substitution, c'est une véritable catastrophe économique qui aboutit à des fermetures d'usine et des dépôts de bilan. De cette époque, ne subsiste qu'une petite usine de fabrication, dans le village voisin

Heureusement, ce savoir-faire traditionnel est conservé grâce au musée de la Chapellerie.

Des reconversions d'industrie eurent lieu ensuite : « chaussures, formica, stratifié, Efisol, fabrication de classeurs ».

Mais ESPERAZA est devenue depuis 1992 un important centre de paléontologie grâce à la création du musée du Dinosaur d'une renommée européenne.

La vie communale

L'équipe municipale

Monsieur SOULA Christian : Maire

Monsieur FROMILHAGUE Olivier: 1er Adjoint
Madame PONS Marie-Aude : 2ème Adjointe
Monsieur BOUCABEILLE Frédéric : 3ème Adjoint
Madame DAROT Rose-Marie : 4ème Adjointe
Monsieur MORANDI Jérôme : 5ème Adjoint

Vous pouvez prendre rendez-vous au 04 68 74 10 01
(secrétariat de la Mairie)



Service administratif

DGS : Marie CROS

ALVAREZ Sylviane-PASCUAL Géraldine : ACCUEIL du PUBLIC/
STANDARD TELEPHONIQUE/ ETAT CIVIL (délivrances des
actes Naissances, Mariages, Pacs , Décès) Informations sur les
démarches administratives (Carte d'identité, passeport ...)

LAPORTE-MOYA Viviane : SECRETARIAT / RESTAURATION
SCOLAIRE/INSCRIPTIONS ECOLES/COMMUNICATION

ROUSSET Martine : GESTION DES RESSOURCES
HUMAINES/ELECTIONS

PECH Morgane : COMPTABILITE/ELECTIONS

ANIORTE Christine : URBANISME

ALVAREZ Sylviane: CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE
(aide aux démarches administratives)

Les Conseillers Municipaux

ANDREWS Elvire
LEMEUX Patricia
RUMEAU Hervé
LE MORVAN Julie
ALBERO Caroline
SAN MARTIN Gaël
FERRER Jérémy
LUCATO Maël
COUE Eric
GRAND Cécile
CAZAUD Patrick
CHAMPION Christine
GUEROUT Sandrine

Police Municipale

L'Equipe se compose de :

Mr BALBEURA Laurent
Mr FOLCH Samuel
Mme MARCOS Annie (secrétariat)

Leurs missions :

- Le stationnement gênant, interdit ou réglementé (disque bleu)
 - La mise en fourrière et enlèvements d'épaves
 - Coopération avec la gendarmerie
 - Intervention diverses (conflits voisinage, tapage diurne et nocturne, consommation d'alcool sur la voie publique...)
 - Police route (contrôles vitesse, patrouilles, défaut d'assurance...)
 - Foires et marchés
 - Assistance à personne en difficulté
 - Divagation d'animaux
- Et biens d'autres...
- Recensement militaire pour les jeunes de 16 ans
 - Déclaration chiens dangereux 1ère et 2ème catégorie
 - Objets trouvés.....

Ouvert du lundi au vendredi
de 8H30 à 12H30 et de 13H30 à 17H30
Tel : 04 68 31 58 15 ou 06 08 26 22 47
Adresse : 3 rue Condorcet

Jours et horaires d'ouverture de la Mairie :
du Lundi au Jeudi de 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H
le vendredi de 9 H à 12 H- Fermé le vendredi
après-midi

1, rue Condorcet - Tel 04 68 74 10 01
accueil@mairie-esperaza.fr
Page Facebook : Ville d'Esperaza

Enfance et vie scolaire



Ecole Maternelle

Georges
BRASSENS

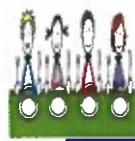
3 classes
de la petite à la
grande section
2 avenue de la
Gare
04 68 74 17 53



Ecole Élémentaire

Jules **FERRY**

3 classes
du CP au CM2
2 avenue de la
Gare
04 68 74 16 21



Restauration scolaire

Repas livrés
Groupe
scolaire
Prix du repas :
3,50 €
Inscription et
réservation
mairie
04 68 74 10 01

INSCRIPTIONS ECOLES

L'inscription aux écoles maternelle et primaire s'effectue en deux temps.

L'INSCRIPTION : Auprès de la Mairie qui délivrera une fiche d'inscription.

Présenter les documents suivants :

- Livret de famille - Justificatif de domicile - Carnet de santé

L'ADMISSION : Auprès de la Directrice de l'Ecole Élémentaire ou Maternelle que fréquentera l'enfant (ou les enfants).

Se munir des documents suivants :

- Certificat d'inscription délivré par la Mairie
- Certificat de radiation en cas de changement d'école.

Services gérés par la Communauté de Communes des Pyrénées Audoises
Square A.Tricoire 11500 QUILLAN – Tel 04 68 20 68 10

Crèche Les Petites Frimousses

- adresse : Rue de la Gare - Tél 04 68 74 13 04
- mail : creche.lespetitesfrimousses@wanadoo.fr- Inscription auprès de Mme LORRAIN Directrice

Centre de Loisirs

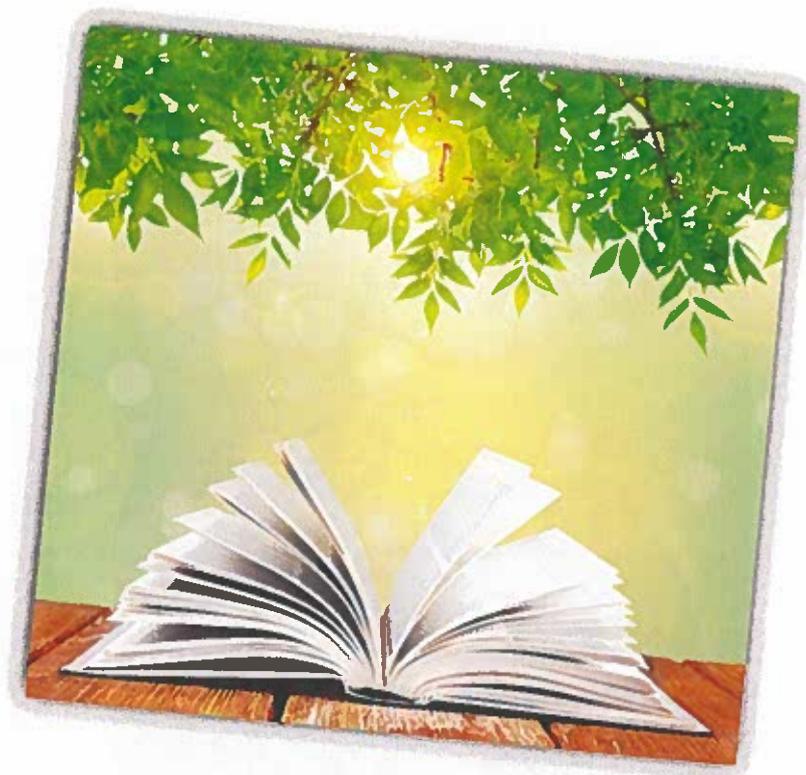
- Adresse : Rue de la Gare - Tél 07 82 39 07 55
- site www.pyreneesaudois.com ouvert le mercredi et vacances scolaires

La Médiathèque Municipale

Avenue de la Gare- Tél : 04 68 74 13 51

@ : mediatheque.esperaza@gmail.com

Facebook : médiathèque esperaza



L'équipe de la médiathèque vous accueille :

Mardi 16 H 00 - 19 H 00

Mercredi 10 H 00 - 12 H 00
14 H 00- 18 H 30

Vendredi 15 H 00 - 19 H 00

Samedi 1er et 3ème
10 H à 12 H 00

**Plus de 15 000 ouvrages pour les
adultes et les enfants**

Documents sonores

Arrivage de nouveautés

**Coin lecture et accès internet
(payant)**

Tarifs :

Commune individuel 15 €/20 €
avec CD

couple 23 €/30 € avec CD

Gratuit pour les enfants

Tarif réduit pour les demandeurs
d'emploi et vacanciers

Les permanences services intercommunaux et d'organismes

MAIRIE

Centre Intercommunal d'action sociale de la CCPA et service d'aide à domicile

Tous les jours sauf le vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h

Madame FAGES Tél 06 84 97 35 00 /
04 68 20 83 28

Des professionnels diplômés et/ou formés peuvent intervenir à votre domicile pour l'entretien de votre logement, l'aide à la toilette, la préparation de vos repas, vos courses....

Centre Hospitalier

C.S.A.P.A Centre de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie

vendredi matin

9h à 12h à la Mairie

Tél 04 68 24 30 60

Accompagnement des personnes pour toute addiction avec ou sans produit (possibilité anonymat)

Au 3 Rue Condorcet (local police municipale)

Une complémentaire pour tous

« ACTIOM »

sur RDV - Etude et devis

Les habitants d'ESPERAZA ou les personnes qui y travaillent peuvent en bénéficier, quelle que soit leur position sociale (tous âges, toutes situations, toutes professions)

Renseignement au 04 68 74 10 01

Conciliateur de justice

1^{er} Mardi du mois

Sur rdv

06 32 82 58 01

GRATUIT

Assistante sociale

jeudi matin

sur rdv uniquement

Tél 04 68 20 06 51

Agents CPAM

Possibilité de visite
à domicile

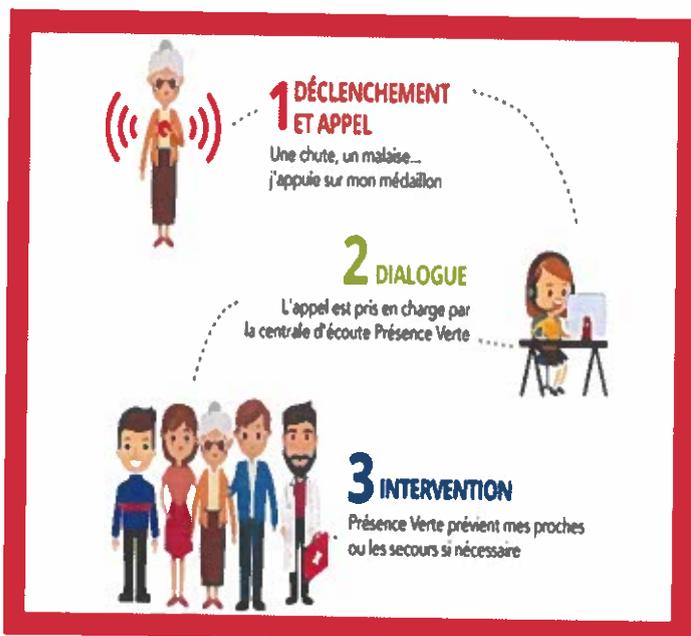
contacter la mairie
pour rdv mairie

Le Centre Communal d'Action Sociale

Le centre communal d'action sociale (CCAS) est un établissement public géré par un conseil d'administration. Le CCAS gère plusieurs secteurs en relation avec l'aide aux personnes.

Si vous rencontrez des difficultés dans vos démarches administratives : Madame ALVAREZ adjointe administrative vous recevra le mercredi - jeudi et vendredi matin sur rdv à la Mairie

Les prestations :



Partenariat entre le CCAS et le service de télé assistance PRÉSENCE VERTE

Présence Verte est un service de téléassistance des personnes, c'est à dire un service d'aide à distance fonctionnant 24 h /24 et 7 jours / 7 dont l'objectif est de permettre le maintien à domicile des personnes âgées, dépendantes et fragiles

Colis des Aînés

Un colis aux administrés de la commune ayant atteint 70 ans est distribué chaque année par les membres du Conseil Municipal et du CCAS, durant la période de Noël, s'inscrire en Mairie



Appeler gratuitement le **115**
 Si vous trouvez un sans abri

www.plangrandfroid.gouv.fr



Plan « Canicule » ou plan « grand froid »

La Préfecture confie au maire le soin d'instituer un registre nominatif des personnes âgées ou en situation de handicap, vivant à domicile et qui en font la demande.

Ce registre, établi à partir des renseignements fournis par la personne ou sa famille, est confidentiel. Il ne peut être communiqué qu'au préfet, sur sa demande.

En cas de niveau 2 de canicule, ou de grand froid décrété par le préfet, toutes les personnes inscrites sur le registre recevront à domicile la visite d'agents du CCAS afin de s'assurer que tout va bien, et de leur rappeler les conseils à suivre.

Peuvent figurer sur le registre :

- les personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile
- les personnes en situation de handicap
- les personnes sous assistance médicale

Si vous répondez à l'un de ces critères et si vous le souhaitez, ou si vous connaissez une personne correspondant à cette situation et avec son accord, vous pouvez remplir le bulletin d'inscription joint. Pour pouvoir bénéficier du dispositif, l'inscription sur le registre nominatif est indispensable

Le plan canicule

Quatre niveaux

Départements placés... *...en vigilance par Météo-France*



- | | | |
|----------|---------------|---|
| 4 | rouge | Mobilisation maximale
Déclenchée en cas de canicule aggravée (rupture de l'alimentation électrique, pénurie d'eau potable, saturation des établissements de santé) |
| 3 | orange | «Alerte canicule» <ul style="list-style-type: none"> • Déclenchée par les préfets en lien avec les Agences régionales de santé • Dispositions prises dans les maisons de retraite et hôpitaux en faveur des personnes âgées • Les communes contactent les personnes âgées isolées |
| 2 | jaune | «Avertissement chaleur» <ul style="list-style-type: none"> • Probabilité importante de passage en vigilance orange canicule dans les jours qui viennent • Maisons de retraites, hôpitaux, crèches en alerte |
| 1 | vert | Veille sanitaire
Veille saisonnière activée chaque année du 1 ^{er} juin au 31 août |

Le Plan grand froid

Les mesures

Information 	Prise en charge médico-sociale 	Prévention 
Météo France diffuse quotidiennement une carte de vigilance indiquant les zones de grand froid .	Les plus démunis appellent gratuitement le 115 (24h/24h, 7j/7) ou sont pris en charge par les équipes mobiles .	Avertissements en matière d' hygiène et de santé (pathologies hivernales, intoxications au monoxyde de carbone).

Les niveaux

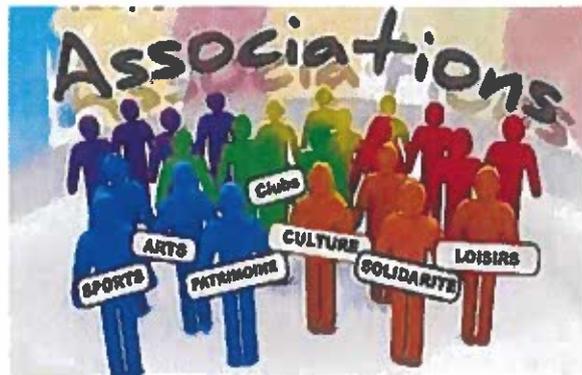
Les préfets déclenchent le Plan grand froid selon **trois niveaux de vigilance** :

«Temps froid» température positive (jour) de 0 à -5°C (nuit) 	«Grand froid» négative de -5°C à -10°C 	«Froid extrême» négative inférieure à -10°C 
--	--	---

Vie associative

Notre tissu associatif est riche et varié. Beaucoup de nos associations communales œuvrent tout le long de l'année pour proposer des manifestations :

- vide-greniers
- lotos
- concours de pétanque
- concours de pêche
- concours de belote
- sorties carnaval
- théâtre
- gym, yoga...
- expos Peinture
- marchés de Noël...
- la quinzaine commerciale de l'OSCAR



sans oublier les associations caritatives qui apportent beaucoup d'aides et de soutien aux Espérazanais : les restos du cœur, association Entr'aides.....

La liste est longue, nous ne pouvons toutes les citer, vous trouverez en annexe cette liste.

Les événements et festivités à ne pas manquer !

juillet : FERIA'ZA organisée par le CARIE (Comité d'animation) nombreuses animations, inter-village, repas, concert, fête foraine

juillet et août : tous les lundis soir, marché nocturne, organisé par le CARIE

juillet/août/septembre tous les 20 : c'est la fête du Vin, avec dégustation de vins, repas, animation musicale

septembre : Grande fête de la St Michel organisée par le CARIE- repas, bals, fête foraine



Jeudi matin-Place de la République
Les étals des commerçants se dressent pour proposer des produits du terroir ou d'ailleurs. Fleurs, fruits, légumes, viandes, charcuterie, plats cuisinés.....

Dimanche matin -Place de la République, Place Rouget de l'Isle, Quai Jean Jaurès, Rue Gambetta.
Marché très réputé qui attire beaucoup de touristes mais aussi les habitants des communes voisines. Grand choix de producteurs, de produits alimentaires, mais aussi du textile
Convivialité et ambiance assurées !

Marchés nocturnes-Berges de l'Aude Av F. Mitterrand
Tous les lundis des mois de juillet et août organisés par le CARIE
Venez flâner en famille, dans un cadre très convivial, à la fraîcheur de l'Aude, vous pourrez découvrir de nombreux produits artisanaux, restauration sur place, groupe musical

- Le système de télé-alerte

Dans le cadre de sa mission de protection de la population en cas d'événement grave ou majeur, notamment les risques d'inondation, d'incendie, etc... la commune s'est dotée d'un système de télé-alerte qui permet de diffuser des messages à tous les habitants en quelques minutes.

Ce dispositif est destiné principalement à :

- Alerter les habitants en cas de menace imminente d'un risque majeur (rupture de barrage, incendie...) et transmettre les consignes à respecter,
- Alerter et informer la population en cas d'événement météo (inondation, tornade, etc.),

L'alerte municipale est diffusée via un message vocal pré-enregistré, un texto ou un courriel.

Pour garantir l'efficacité d'un tel système, il est indispensable que la commune dispose d'une liste de diffusion la plus exhaustive possible en particulier les numéros de téléphones portables.

Vos informations resteront confidentielles et ne seront en aucun cas divulguées ni utilisées à d'autres fins pour le respect de votre vie privée. Ce dispositif est déclaré à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (C.N.I.L.) sous le n°1936676 du 03 03 2016.

Comment en bénéficier ?

Si vous souhaitez bénéficier de ce service gratuit, vous devez remplir le coupon joint en annexe en précisant si vous voulez être contacté sur votre ligne fixe, par texto ou par courriel. Le coupon est aussi téléchargeable sur le site internet de la commune : www.esperaza.fr

- Le débroussaillage

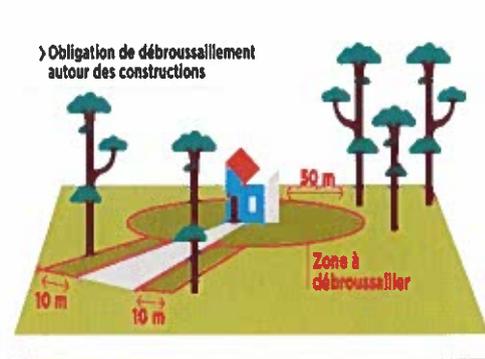
Le débroussaillage : un droit et un devoir

Notre commune fait partie de l'immense massif forestier. Débroussailler son terrain, c'est lutter activement contre le risque de départ de feu et de sa propagation. Que vous soyez situés en zone urbaine ou en zone naturelle, vous êtes tenu de réaliser le débroussaillage selon les modalités inscrites dans le code forestier. Un manquement à cette obligation ayant entraîné la détérioration d'un bien appartenant à autrui est sévèrement puni par le code pénal.

Le débroussaillage c'est :

- Garantir une plus grande sécurité aux personnes et aux biens ;
- Éviter l'éclosion du feu et limiter sa propagation ;
- Protéger la nature ;
- Favoriser le travail des sapeurs-pompiers.

Le débroussaillage incombe à celui qui crée le risque : le propriétaire ou son ayant droit ou le locataire non saisonnier d'un terrain bâti ou à bâtir (Article L322-3 du Code Forestier).



ATTENTION !!!

Pour votre sécurité la baignade est INTERDITE dans le fleuve

AUDE



BAIGNADE INTERDITE

Le plan communal de sauvegarde - Les risques majeurs sur notre commune

Le risque inondation

Sur la commune d'Espérazza, le risque d'inondation est provoqué par les crues de l'Aude et par celles du Faby. Le territoire communal peut-être est également touché par des phénomènes de ruissellement

Que dois je faire.....

- Evitez d'utiliser mon véhicule,
- Fermez les portes fenêtres, soupiraux, aération,
- Fermez le gaz et l'électricité,
- Montez dans les étages,
- Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.

Le risque rupture de barrage

La commune d'Espérazza peut être touchée par une éventuelle rupture du barrage de Matemale sur l'Aude.

La vague de submersion suite à la rupture du barrage toucherait la commune d'Espérazza dans un délai de 2 heures et 24 minutes .

Que dois je faire

Rejoignez le point de regroupement le plus proche en suivant les indications de la Mairie :

- Domaine de Pailhères/Domaine de Granes sur commune de Campagne sur Aude/Commune de Fa/Commune d'Antugnac,
- Signalez votre présence si vous êtes isolé (e),
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école.

Le risque Feux de Forêt

La commune d'Espérazza est concernée par un risque de feux de forêt. Les principaux enjeux sont des établissements recevant du public (ERP) ainsi que la totalité des écarts du territoire communal situés à l'intérieur ou à proximité des zones exposées aux feux de forêt.

Que dois je faire

- Dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation, arrosez les abords,
- Fermez les volets, portes et fenêtres, calfeutrez avec des linges mouillés,
- Fermez les vannes de gaz et produits inflammables,
- Ne vous approchez pas d'un feu de forêt, ne sortez pas sans ordre des autorités,
- Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche.

Les risque mouvement de terrain

Plusieurs secteurs présentent des mouvements ponctuels (éboulements, glissements de terrain, coulées de boues et érosion de berges). Le risque principal concerne la butte ste Hélène avec des glissements de terrains et éboulements de la falaise.

Le risque transports de matières dangereuses

Il s'effectue selon plusieurs modes de circulation : voie routière, voie ferrée, voie fluviale et voie souterraine. La survenue d'un accident impliquant des matières dangereuses représente un risque pour les biens et les personnes qui sont situés à proximité. Sur la commune d'Espérazza, les matières dangereuses sont véhiculées le long de la RD 118

Que dois je faire.....

- ne fumez pas,
- Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche,
- fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations,
- Eloignez -vous en.

Le risque sismique

La commune d'Espérazza est classée en zone de sismicité de niveau 3 du fait de sa proximité avec la chaîne pyrénéenne, soit en niveau d'aléa modéré.

Toutes les alertes et le secours sont déclenchés en collaboration avec la préfecture de l'Aude et les services de secours.

Propreté et déchets/Citoyenneté

Services gérés par la
Communauté de Communes des Pyrénées Audoises

RAMASSAGE des ORDURES MENAGERES

Se renseigner à la CCPA
04 68 20 00 10

---*---

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Un calendrier est diffusé régulièrement

Vous devez détailler la nature des encombrants

(Après avis favorable, les encombrants doivent être déposés la veille
sous peine de procès-verbal)

Vous devez vous inscrire en mairie 2 jours avant le ramassage

La déchetterie
Route de Laval 11500
QUILLAN

Tel : 04 68 20 03 81

Jours d'ouverture
du **Mardi au vendredi**
de 8H à 12 H
et de 14 H à 17 H 30
Samedi de 8 H à 12 H 00
et de 14 H à 17 H 00

**Se munir d'une pièce
d'identité et d'un
justificatif de domicile**

RAMASSAGE DES DECHETS VERTS

(service géré par la mairie- gratuit)

---*---

Tous les LUNDIS

(s'inscrire avant le lundi 11 H)

Comme pour les encombrants, vous devez vous
inscrire à l'accueil de la mairie ou au
(04 68 74 10 01 en précisant le volume et la
nature des déchets verts)

Après avis favorable, les produits devront être
positionnés par vos soins devant votre pro-
priété le lundi matin, ils seront acheminés par
les services techniques de la ville l'après-midi.
Les résultats de tonte ou feuilles seront ras-
semblés dans des sacs plastiques, les bran-
chages mis en fagots afin de faciliter l'enlève-
ment. Le volume global devra rester raisonnable
et laissé à l'appréciation des services.



Aujourd'hui, **TOUS LES EMBALLAGES** se trient !

je trie déjà



Bouteilles et flacons



Emballages métalliques

maintenant, je trie aussi



Poils, sacs et films plastiques, barquettes, autres



Cartons et cartonnets



Briques alimentaires



Tous les papiers

Les chiens doivent être tenus en laisse !

Les déjections canines sont interdites sur les
voies publiques, les trottoirs, les espaces verts
publics, les espaces des jeux publics pour enfants
et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu
de procéder immédiatement, par tout moyen
approprié, au ramassage des déjections canines
sur toute ou partie du domaine public
communal. Des distributeurs de sacs sont à votre
disposition dans plusieurs endroits de la commune

Renseignements utiles

Les Salles Communales

La commune met à la disposition, sous forme de prêt ou de location, des salles municipales, pour l'organisation de réunions, de conférences, de manifestations associatives, d'événements festifs...La réservation s'effectue uniquement par courrier adressé à Monsieur le Maire .

Toutes les salles

(hors centre culturel rez-de-chaussée)

60 €/jour et dépôt d'un chèque de caution de 150 € **pour les habitants de la commune** pour fête familiale, association de la commune percevant un droit d'entrée, sauf dérogation

150 €/jour et dépôt d'un chèque de caution de 300 € **pour les habitants et les associations hors commune**

Gratuit et dépôt d'un chèque de caution de 150 € pour les associations de la commune ne percevant pas de droit d'entrée, écoles

Centre Culturel Basset de Nattes

Rez de chaussée

(Rue de la Gare)

100 €/jour et dépôt d'un chèque de caution de 150 € pour les habitants et les associations de la commune percevant un droit d'entrée, sauf dérogation

200 €/jour et dépôt d'un chèque de caution de 300 € pour les habitants et associations hors commune

Gratuit et dépôt d'un chèque de caution de 150 € pour les associations de la commune ne percevant pas de droit d'entrée et écoles

Toute préparation de repas est interdite dans ces salles

Location d'une benne : 24 h ou week end : 160 €

Faire la demande 15 jours avant à la Mairie

Les Démarches administratives

Effectuer votre changement d'adresse



N'oubliez pas d'informer les différents organismes de votre changement d'adresse : assurance, banque, caisse d'allocations familiales, centre des impôts... **Et pensez à changer le nom sur votre boîte aux lettres !** Pour vous aider consultez le site www.service-public.fr

Refaire votre carte grise

Démarches en ligne sur le site <https://ants.gouv>

Certificats de cession, cartes grises, permis de conduire, visites médicales... tous ces formulaires sont disponibles en mairie ou sur www.service-public.fr

Pour les certificats de situation (ex certificats de non-gage), la demande se fait en ligne sur www.service-public.fr

Inscription sur les listes électorales

S'adresser à la mairie, muni de :
votre carte d'identité
un justificatif de domicile à votre nom



www.esperaza.fr

Panneaux Electroniques
Page facebook : Ville d'ESPERAZA

<http://www.pyreneesaudois.fr/>



Ce livret d'accueil a été créé et imprimé par nos soins

